

## DECISION N° 10/2024

**Objet :** AUTO PEINT – Enlèvement et mise en fourrière des véhicules en infraction au code de la route – Contrat

Monsieur Hussam AL MALLAK, Maire de la commune de Vailhauquès,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 10 Juillet 2020 par laquelle le conseil municipal délègue au maire ses attributions pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et de règlement des marchés,

Considérant la nécessité de conclure un contrat pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules en infraction au code de la route sur la commune de Vailhauquès.

Considérant la convention proposée par la société AUTO PEINT, rue du Traité de Rome, 34430 Saint-Jean-de-Védas, pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules en infraction au code de la route sur la commune de Vailhauquès,

### DECIDE

Il convient de conclure avec la société AUTO PEINT un contrat pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules en infraction au code de la route sur la commune de Vailhauquès.

Ce contrat définit les termes de cette prestation et notamment la participation financière de la commune, définie en fonction du type de véhicule mis en fourrière.

La durée du contrat est fixée à 1 an, avec possibilité de reconduction 3 fois, soit une fin de contrat maximale fixée au 31/08/2028.

Il sera rendu compte au conseil municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Vailhauquès, le 27/08/2024

Le Maire,  
H. AL MALLAK



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision;  
- Informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Publié sur le site internet de la commune le : **29 AOUT 2024**

Déposé en préfecture le :

Le Maire,